

REGLEMENT PARTICULIER RALLYE DOUBLURE VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive de l'Automobile Club Vauclusien organise les 15 & 16 avril 2017 le 6^{ème} RALLYE NATIONAL VHC de VENASQUE en qualité d'organisateur administratif.

Le 6^{ème} Rallye National VHC de Venasque compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2017 le Challenge VHC de la Ligue Régionale Provence Alpes Côte D'Azur des rallyes ainsi que le challenge indice de performance VHC 2017.

Le présent règlement a reçu à la FFSA le permis d'organisation N° 235 en date du 07/03/2017 (Permis d'organisation Ligue Régionale N°-- en date du --/--/--).

Ce rallye sera jumelé au 29^{ème} rallye de Venasque Moderne et empruntera le même parcours

Ce règlement complète les règles spécifiques rallyes VHC est le règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

Organisateur Administratif

Voir Rallye support moderne

Organisateur Technique

Voir Rallye support moderne

1.1P. OFFICIELS

Voir Rallye support moderne

Directeur de Course Responsable.....Serge FREVILLE (licence n°27121)

Commissaires Techniques VHC Responsable:..... Gustave BOYER (licence n°4005)

Relations ConcurrentsFrançoise FREVILLE (licence n°111134)

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier du rallye national.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Voir règlement du rallye moderne sauf les frais de participation qui sont fixés à :

370 € avec publicité de l'organisateur.

320 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 100% licenciés à L'A.S.A.C. Vauclusien

740 € sans publicité de l'organisateur.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits.

Date de clôture des engagements : le 03 avril 2017 à 24 heures (date du cachet de la poste faisant foi).

Si à la date du 03 avril 2017 le nombre des engagés est inférieur à 70 sur les trois rallyes, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

Les équipages engagés recevront par mail, leur accusé de réception d'engagement et par la suite la liste des heures des convocations pour les vérifications administrative qui auront lieu le samedi 15 avril 2017 au Restaurant « BELLECOUR » avenue des marchés (derrière le marché-gare) à CARPENTRAS de 7h00 à 10H30

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **15 voitures**. Toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **150 voitures pour les trois rallyes**.

Conforme aux règles spécifiques rallyes VHC 2017.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. DEROULEMENT DU RALLYE

6.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Rallyes.

6.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

6.2.1P. Ordre de départ

Les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents du rallye moderne.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- **Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)**
- **Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.**
- **Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :**

Groupes 4 et 5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

6.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard Rallyes et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

6.2.4P. Numéros de course

Identique au rallye national moderne.

6.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Rallyes.

6.2.5-1 P.Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée à Pernes les Fontaines (Chemin de la Gare).

Parc assistance de Pernes : La surface étant restreinte il est demandé à chaque équipage de respecter la surface alloué de 60m2 (traçage au sol).

Les remorques devront être garées **obligatoirement : Route de MAZAN à PERNES les Fontaines.**

6.2.6P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. Date : Voir Rallye support moderne

6.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard Rallyes.

ARTICLE 7P. PARCOURS

7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme aux règles spécifiques rallyes VHC 2017

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallyes VHC 2017.

Publication des résultats **30minutes** après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 10P. DISTRIBUTION DES PRIX

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminé le rallye.

La remise des prix se déroulera le dimanche 16avril 2017à 18h 00 à PERNES LES FONTAINES, Centre culturel des Augustins.